



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 17 septembre 2018**

Délibération n° 2018-3010

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Campagne régionale d'information 2018 sur les risques industriels majeurs - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des entreprises pour l'environnement (APORA)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-3010**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Campagne régionale d'information 2018 sur les risques industriels majeurs - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des entreprises pour l'environnement (APORA)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'article L 125-2 du code de l'environnement établit le droit des citoyens à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique autant aux risques naturels qu'aux risques technologiques prévisibles.

Les installations industrielles soumises à un plan particulier d'intervention (PPI) font l'objet d'obligations spécifiques en matière d'information des populations concernées présentant l'activité des établissements industriels, les dangers correspondants et les mesures prises pour prévenir et réduire les risques et enfin, l'ensemble des consignes à respecter en cas d'alerte.

Dans le Département du Rhône, cette information des populations est réalisée sous forme de campagnes mutualisées depuis 1993. Depuis 2008, la campagne quinquennale d'information est faite au niveau régional, intégrant les établissements industriels de l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

La prochaine campagne d'information débutera en octobre 2018, sur un périmètre correspondant à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le pilotage en est assuré par l'État, la Métropole de Grenoble et la Métropole de Lyon représentée par monsieur le Vice-Président Jean-Luc Da Passano. Cette campagne est coordonnée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'APORA et les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles et des risques de Lyon (SPIRAL) et de Grenoble (SPPPY). L'APORA est maître d'ouvrage délégué de son organisation.

**II - Objectifs**

La campagne d'information 2018 concernera 124 sites industriels en Auvergne-Rhône-Alpes et portera sur plus de 400 communes, soit plus 2,7 millions de personnes. Elle débutera mi-octobre 2018 et se poursuivra sur 5 ans pour ce qui relève des actions complémentaires.

Une telle initiative menée à l'échelle régionale permet de :

- délivrer une information complète et de niveau homogène aux citoyens, partagée par l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention des risques industriels,
- d'aller au-delà des strictes exigences réglementaires en développant des outils et des actions complémentaires, notamment, à destination des scolaires,
- d'accroître l'impact des informations délivrées par l'amélioration de la cohérence des messages.

La campagne sera initiée par une conférence de presse régionale prévue pour mi-octobre ; suivie de la distribution des documents réglementaires dans les boîtes aux lettres. Ces documents se composent de brochures, d'un magnet et d'affichettes. Les brochures déclinées par bassin d'information présentent les grands axes de la politique de prévention des risques majeurs et les informations techniques spécifiques à chaque entreprise du bassin (activité et produits utilisés, dangers, mesures de prévention et de réduction des risques prises par les exploitants). Les magnets et les affichettes rappellent les consignes de sécurité à observer en cas d'alerte (les "Bons réflexes").

En plus de cette information obligatoire, des actions complémentaires et de communication sont prévues et à programmer sur une durée de 5 ans. Leurs objectifs sont d'impliquer au mieux les habitants et de les rendre acteurs de leur propre sécurité. Ainsi, des actions telles que la création de supports et d'outils de communication (site internet, numéro vert, expositions, supports audiovisuels, documents d'informations complémentaires), de projets et outils pédagogiques (en lien avec l'Éducation nationale) sont envisagés. La mobilisation de relais d'information et le développement d'initiatives locales sont également recherchés.

### III - Budget prévisionnel

Quarante-trois communes de la Métropole ainsi que tous les arrondissements de la Ville de Lyon sont concernés par la campagne d'information 2018. La population correspondante est estimée à 1 273 000 habitants.

Le budget prévisionnel de la campagne d'information du public pour les années 2018-2020 s'élève à 1 092 185 € et s'établit comme suit :

Dépenses			Recettes	
Action/Support	Quantité	Montant HT en €	Financeurs	Montant HT en €
brochures	1,6 M	587 230	établissements industriels	783 950
affichettes consignes	90 000	9 770	subventions des collectivités (Conseil régional, Conseils généraux, Métropole de Grenoble, autres Communautés de communes, grandes villes, etc.)	100 659
site Web		23 340	subvention Métropole de Lyon	40 000
routage et affranchissement affichettes + documents pédagogiques		10 000	participation État	120 000
actions de communication et actions complémentaires dont actions pédagogiques		160 000	reliquats campagnes précédentes	47 576
total contrats 2 CDD		80 000		
frais de gestion campagne et prestation APORA 2017/2018		50 000		
Actions post-campagne : 2019-2020				
actions de communication dont maintenance annuelle site internet		91 289		
actions complémentaires				
enquête de perception		35 000		
document bilan		10 000		
frais de gestion campagne et prestation APORA		17 778		
frais divers (retirages, etc.)		17 778		
<b>TOTAL</b>		<b>1 092 185</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 092 185</b>

Afin de mener des actions de communication et des actions complémentaires contribuant à la sensibilisation de la population du territoire métropolitain sur les années 2018-2020, il est proposé d'attribuer à l'APORA une subvention de 40 000 €, représentant 3,6 % de la campagne d'information de 1 092 185 €.

Pour mémoire, la Communauté urbaine de Lyon avait participé à hauteur de 40 000 € lors de la campagne d'information 2013 ;

Vu le dit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'APORA pour la réalisation de la campagne régionale d'information 2018 sur les risques industriels majeurs,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'APORA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 40 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2881.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**